

Plan de cours

La signature numérique

Organisée par



Présentée par

Julien Pinard, directeur de comptes

Notarius, une entreprise portage cybertech



Mise à jour 2023-07-04

Sommaire du document

L'importance de la formation continue	3
Pourquoi suivre une formation sur la signature électronique	4
À qui s'adresse cette formation ?	4
Objectifs globaux de formation	5
Le formateur	6
Contenu du cours	6
Stratégie d'apprentissage	7
Méthode pédagogique choisie	7
Horaire de formation	7
Déroulement du cours	7
Évaluations des apprentissages et certification	7
Liste des collaborateurs et remerciements	8
Matériels	8
Médiagraphie	8

L'importance de la formation continue

La formation continue comme outil de développement de la profession : la mission de l'ACBQ

La chimie et la biochimie sont des sciences qui évoluent rapidement et les compétences doivent suivre. Pour l'ACBQ, le développement de la profession débute par le développement des compétences professionnelles. Ce qu'on n'a pas appris à l'université, on doit l'apprendre en milieu de travail ou, lorsque c'est impossible ou difficile, il peut être utile et parfois nécessaire de suivre des activités de formation continue dispensées par une organisation extérieure à l'employeur, ceci afin de conserver ses compétences et éventuellement d'en développer de nouvelles.

Les obligations des chimistes et des biochimistes

L'importance de la formation continue dans le maintien des compétences professionnelles est reconnue par l'ordre des chimistes du Québec (OCQ). Dans la nouvelle norme professionnelle publiée en 2021 sur la formation continue obligatoire des membres, l'OCQ reconnaît que « tout membre a l'obligation déontologique en tant que professionnel de maintenir, mettre à jour, améliorer et approfondir les compétences professionnelles et déontologiques liées à l'exercice de sa profession ». En ce sens, « l'Ordre a constaté la nécessité de moderniser ses exigences en matière de formation continue afin que son programme soit adapté à la réalité actuelle de la profession de chimiste, en constante évolution ». Dans cette nouvelle politique figure plusieurs innovations notables telles « l'augmentation progressive du nombre d'heures d'activités à suivre par période de référence, la nouvelle distinction entre les formations accréditées admissibles et non accréditées admissibles, et la mise en place d'un programme d'accréditation d'activités de formation continue ». Cette nouvelle politique concorde avec la mission de l'ACBQ, qui est en partie d'assurer la formation continue des membres chimistes et biochimistes. L'ACBQ est le seul organisme de formation continue qui priorise la formation des chimistes et biochimistes par des collègues chimistes et biochimistes experts. Puisque les besoins de chaque chimiste et biochimiste diffèrent, l'ACBQ vise à offrir une variété de formations continues touchant divers domaines de la chimie et biochimie. Le but étant d'offrir à ses membres la possibilité d'acquérir les compétences souhaitées pour progresser dans la profession.

Pourquoi suivre une formation sur la signature électronique

Si vous désirez remettre à jour vos connaissances sur la signature légale de documents et comprendre comment cette signature s'intègre aux technologies actuelles, cette formation est pour vous. La légalité d'une signature est ce qui vous protège en cas de différend avec d'autres parties. Il est donc essentiel de savoir discriminer la légalité d'une signature afin d'éviter toute problématique. Si vous vous êtes déjà posé une de ces questions, cette formation est pour vous.

- Qu'est-ce qu'une signature électronique et numérique? Quelles sont les différences?
- Les signatures électroniques sont-elles légales?
- Comment distinguer une vraie signature?
- Quand peut-on mettre en doute une signature?
- Quels sont les risques en regard de la signature électronique qui touche spécifiquement les chimistes et les biochimistes?
- Qu'est-ce que l'usurpation de signature? Qui dois-je contacter lorsque j'ai un doute d'usurpation?
- Comment optimiser la gestion des signatures au sein d'une entreprise? Existe-t-il des outils pour aider la gestion des documents? Quelle est la légalité de ces outils?
- La signature numérique peut-elle vraiment économiser du temps?

À qui s'adresse cette formation ?

La signature fait aujourd'hui partie intégrante du marché du travail. Des contrats de travail à la réception des marchandises, les travailleurs doivent constamment signer des documents dans le cadre de leurs fonctions. Chaque employé est responsable de s'assurer de la légalité de ses signatures. Il peut donc être pertinent pour les employés confrontés régulièrement avec la signature de documents de suivre cette formation. De plus, les entreprises prises avec plusieurs départements doivent gérer un grand nombre de documents nécessitant des signatures. L'adoption de bonne pratique documentaire et d'un processus optimisé de signature des documents permet de réduire considérablement les pertes de temps associées à l'attente d'une signature et permet d'améliorer la traçabilité des documents. Cette formation peut donc être pertinente à toute personne souhaitant améliorer le processus de signature documentaire au sein de son département ou de son entreprise.

La signature des personnes d'autorité (gestionnaire ou directeur) représente en partie ou en totalité l'entreprise que ces personnes représentent et est souvent nécessaire pour autoriser certaines activités ou conclure une entente d'affaires. Dans ce contexte, il devient essentiel de s'assurer de la légalité de la signature pour éviter toute problématique en cas de différends. Une signature non officielle pourrait annuler une entente d'affaires, affecter la crédibilité de l'entreprise et générer des coûts juridiques évitables. Il devient donc impératif pour les personnes d'autorité de s'assurer de la légalité des documents qu'ils signent au nom de l'entreprise.

De plus, les professionnels membres d'un ordre, comme les chimistes et les biochimistes, sont les seules personnes à pouvoir signer certains documents liés à leur profession. Leur signature a donc une valeur non négligeable qui s'accompagne d'une reconnaissance de leurs compétences par leur ordre professionnel. En ce sens, le professionnel doit s'assurer de la légalité des documents professionnels qu'il signe. Les professionnels membres d'un ordre professionnel sont également sujets à l'usurpation de leur signature puisqu'ils sont les seuls à pouvoir signer des documents liés à leur domaine professionnel. Des cas d'usurpation de signatures propres aux chimistes et aux biochimistes ont été rapportés à l'ACBQ en 2023. Un exemple sera présenté dans la présente formation. Le professionnel se doit également de savoir les bonnes démarches à suivre dans le cas où il constate l'usurpation de sa signature ou de celle d'un collègue.

Objectifs globaux de formation

Cette formation vise à :

- familiariser avec le concept de signature électronique et numérique,
- connaître la légalité des signatures selon les différents formats,
- reconnaître une fausse signature et savoir les démarches à suivre dans ce contexte,
- connaître les outils permettant d'optimiser le processus de signature électronique,
- se familiariser avec l'usurpation de la signature professionnelle dont les chimistes et biochimistes sont exposés.

Le formateur



Julien Pinard, directeur des comptes

Julien Pinard possède une expérience de plus de 20 ans dans le domaine de la technologie de l'information.

Grâce à son engagement et à son expertise, il a joué un rôle essentiel dans la promotion de la dématérialisation des documents et des processus d'affaires, ainsi que dans la modernisation et la transformation numérique de nombreuses organisations.

Quelques éléments à savoir sur Notarius

- Fondée en 1996 par la Chambre des notaires du Québec, Notarius a pour mission d'offrir des solutions assurant la fiabilité à long terme des documents officiels
- Depuis 1998, l'infrastructure à Clés Publiques (ICP) de Notarius est reconnue par le gouvernement du Québec
- Aujourd'hui, elle est utilisée par plus de 50 associations professionnelles canadiennes, +5000 entreprises, universités, municipalités et gère +50 000 identités numériques
- Chaque année, plusieurs millions de documents sont signés avec les solutions de Notarius.

Contenu du cours

Les sections de la présentation sont les suivantes.

- Introduction
 - a. Qui est Notarius?
 - b. Réseau de confiance
 - c. Certifications
- Module 1: Qu'est-ce qu'une signature numérique?
- Module 2: Niveaux de fiabilité & cadre légal
- Module 3: Démonstration de ConsignO Desktop
 - a. Comment s'abonner et ce qui est inclus

Stratégie d'apprentissage

Méthode pédagogique choisie

La formation est offerte par visioconférence. Le formateur utilise sa propre plateforme de visioconférence pour cette formation. Suite à votre inscription, vous recevrez un courriel avec un lien pour vous enregistrer à la formation de Notarius.

Horaire de formation

Les dates de formation sont disponibles sur le site de l'ACBQ. On demande aux participants de **se connecter à la plateforme environ 10 minutes avant le début de la formation**. Les participants pourront se connecter par un lien qui sera transmis par courriel quelques jours avant la formation.

Déroulement du cours

Pendant la formation

La formation sera offerte sous forme de webinaire. Le formateur utilisera sa propre plateforme de visioconférence. Après votre inscription auprès de l'ACBQ, vous recevrez un lien pour compléter votre inscription auprès de la plateforme du formateur. Les directives vous seront transmises le moment venu. Les participants ne pourront pas poser de question durant la formation et il n'est pas nécessaire d'avoir une caméra ouverte. Les présences seront assurées par l'identification du participant au moment de sa connexion. Il est donc important de vous assurer d'inscrire votre nom au complet lors de votre connexion pour confirmer votre présence et recevoir votre certification. Une période de questions sera allouée en fin de formation.

Après la formation

Une attestation de participation sera remise aux participants. Les participants pourront également évaluer la formation reçue en postériorité pour des fins d'amélioration.

Évaluations des apprentissages et certification

Cette formation ne comprend pas d'examen récapitulatif. L'ACBQ émet une certification validant les heures de formation continue, dont le sommaire pourra être présenté au besoin auprès de l'Ordre des chimistes du Québec ou des tiers intéressés.

Liste des collaborateurs et remerciements

Nous remercions nos collaborateurs qui contribuent à médiatiser nos différentes formations. Ces collaborateurs sont l'Ordre des chimistes du Québec (OCQ) et l'Association pour le développement et l'innovation en chimie au Québec (ADICQ).

Matériels

- Le présent plan de cours
 - La présentation de la formation
- *Le document du webinaire est disponible dans le handout durant la présentation

Médiagraphie

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-1.1>

<https://www.ocq.qc.ca/profession/lignes-directrices-pour-les-publications/>

<https://www.ocq.qc.ca/profession/exercice-illegal-et-usurpation-de-titre/>

<https://www.ocq.qc.ca/profession/lois-et-reglementation-professionnelle/>

<https://www.ocq.qc.ca/profession/exercice-exclusif/>